

DISSERTATION

Il est demandé au candidat :

1. de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
2. de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
3. de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
4. de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Sujet = Dans quelle mesure les solidarités intergénérationnelles sont-elles actuellement remises en cause dans les pays européens ?

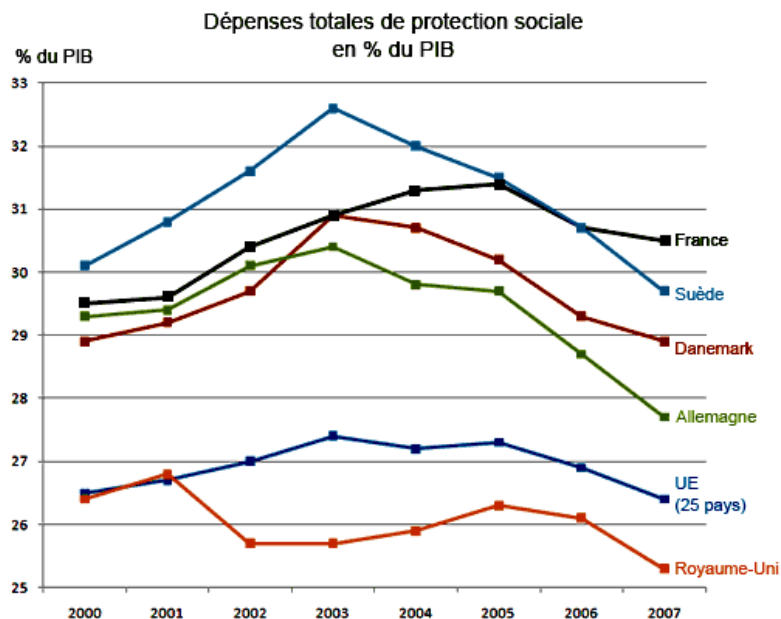
DOCUMENT 1 –

Dans les années 1960, le conflit entre les aînés et les plus jeunes prenait sa source dans un conflit de valeurs. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Si potentiel conflit de générations il y a, celui-ci tient davantage aux réalités socio-économiques qu'au terreau idéologique. Les jeunes sont en effet aujourd'hui les plus touchés par la précarisation des emplois. Leur progression salariale en cours de carrière est plus lente que celle qu'ont pu connaître leurs aînés. Leur accès à la propriété, après avoir été rendu difficile par des taux d'intérêts réels élevés, est aujourd'hui compromis par la très forte augmentation du prix du foncier bâti. Enfin, les nouvelles générations vont devoir faire face aux réajustements nécessaires de notre système de protection sociale, dont le financement à long terme n'est aujourd'hui pas assuré.

Dans ce contexte, les solidarités familiales sont fortement sollicitées. Les parents répondent le plus souvent présents, en fonction de leurs possibilités. Mais si elle amortit les conséquences d'une entrée plus difficile sur le marché du travail, cette forme de solidarité contribue aussi à reproduire les inégalités intergénérationnelles.

(Source : *La société française : entre convergence et nouveaux clivages*, Rapport du CAE 2006)

DOCUMENT 2 –



DOCUMENT 3 –

Pourquoi cette accélération du processus d'individualisation ? Plusieurs facteurs sont souvent évoqués : entrée massive des femmes sur le marché du travail, extension du périmètre de l'État providence qui, en organisant une solidarité anonyme et généralisée, a renforcé l'émancipation des individus, massification de l'enseignement et émergence des mass media qui ont contribué à diffuser les valeurs individualistes, etc. Aujourd'hui, l'usage des technologies de l'information et de la communication accompagne en même temps qu'il encourage un processus d'autonomisation croissante et de plus en plus précoce des individus.

La vie solitaire augmente. En 2004, 14 % des Français vivaient seul, contre 6,1 % en 1962. Le sentiment de solitude, lui, concerne presque autant les divorcés que les veufs. Il touche tout particulièrement les personnes de référence des familles monoparentales (des mères isolées en grande majorité). Ce sont les personnes veuves vivant seules qui non seulement sont les plus isolées relationnellement, mais qui sont aussi les plus sensibles au sentiment de solitude.

(Source : Pierre-Yves Cusset, *Les évolutions du lien social*, CAS, Octobre 2006)

DOCUMENT 4 –

Ces différences entre pays montrent qu'il n'y a pas une relation simple entre chômage, pauvreté et rupture cumulative des liens sociaux, mais que la probabilité du cumul des handicaps dépend du modèle de régulation sociale du chômage qui prévaut dans la société. Nous pouvons distinguer trois types de modèles principaux qui sont des types idéaux :

Le modèle public individualiste (les pays scandinaves) qui repose sur l'hypothèse que la société dans son ensemble a la responsabilité du problème du chômage. Ceci implique un haut niveau de développement du système de protection sociale, lequel fournira des ressources pour assurer une participation de la vie sociale indépendamment de la situation des individus sur le marché de l'emploi vis-à-vis de sa famille.

Le modèle familiariste (les pays du Sud de l'Europe) maintient une forte exigence à l'égard des devoirs de la famille en ce qui concerne la prise en charge de ses membres. Le rôle de la politique publique est avant tout de préserver l'intégrité de la famille contre tous les risques de remise en cause de sa fonction protectrice.

Le modèle de responsabilité partagée (Allemagne, France, Royaume-Uni) se caractérise par la recherche d'un équilibre entre la prise en charge des chômeurs ou des personnes âgées par les autorités publiques et par la famille. L'Etat prend ainsi en charge les chômeurs dans la première phase du chômage et la famille prend ensuite le relais. L'hypothèse implicite de tels systèmes est que l'individu peut être, au moins partiellement, responsable de sa situation.

(Source : Serge Pauyam, *Précarité et rupture des liens sociaux*, Cahiers français n° 326, 2005)

DOCUMENT 5 – La situation des générations jeunes et âgées dans quelques pays européens

En %	Danemark	Royaume-Uni	France	Italie
Jeunes (20-24 ans)				
Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) en 2008	67,0	52,4	32,2	24,4
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2009	11,0	17,6	21,0	22,4
Taux de pauvreté ¹ des jeunes (- 25 ans) en 2008	9,0	23,0	17,0	25,0
Age médian au départ du domicile parental	20 ans	21 ans	23 ans	28 ans
Personnes âgées (60 ans et plus)				
Age médian de départ à la retraite en 2008	62,8 ans	63,1 ans	59,3 ans	60,7 ans
Age légal de départ à la retraite en 2008	65,0 ans	65,0 ans	60,0 ans	65,0 ans
Retraite en % du dernier revenu net d'activité en 2005	54,1	47,6	68,8	88,8
Taux de pauvreté ¹ des plus de 65 ans en 2008	18,0	30,0	11,0	21,0
Personne âgée dépendante vivant avec 1 enfant en 2004	2,0	8,0	11,0	27,0

(Source : Eurostat 2010)

Taux de pauvreté¹ = Seuil à 60% du revenu médian

DOCUMENT 6 –

Tableau 1 – TRANSFERTS PUBLICS ET PRIVÉS ENTRE GÉNÉRATIONS
France (en % du PIB)

Type	FAMILLE		ETAT	
	Descendants	Ascendants	Descendants et moins de 60 ans (80% de la population)	Plus de 60 ans (20% de la population)
<i>Transferts en espèces</i>	<i>Transferts entre adultes</i> • Transmissions déclarées 4 % Héritages 2,5 % Donations 1,5 % • Aides financières 1,5 % ----- • Dépenses d'éducation ?	<i>Transferts entre adultes</i> • Donations 2,5 % • Aides financières 0,15 %	• Allocations familiales + maternité 2 % • Dépenses de santé + invalidité, etc. 5 % • Aides sociales (enfance, logement), RMI 1 % • Chômage 2 % • Dépenses d'éducation + formation continue 7 % Total 17 %	• Pensions publiques + dépendance 13 % • Dépenses de santé 5 % • Accroissement de la dette publique 1 % Total 19 %
<i>Transferts en temps ou en nature</i>	• Aides en nature • Temps d'éducation • Garde des petits-enfants • Corésidence	• Soins ou services aux parents âgés • Prise en charge • Corésidence	• Services aux familles (crèches, cantines) 1,3%	• Services aux personnes âgées 0,2%

Source: Nos calculs à partir de sources diverses (Insee, Ocde, Dgi)

SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES ET COHESION SOCIALE

Introduction :

- ✓ *Amorce* = En France, en 2003, le décès de personnes âgées au moment de la canicule du mois d'août a pu faire croire à la perte du lien intergénérationnel au sein de la famille. Pourtant, de nombreuses études ont montré le rôle central de la "génération pivot", la génération active qui prend en charge les jeunes générations et les personnes âgées, dans les mécanismes de solidarité individuelle et collective
- ✓ *Problématique* = Assiste-t-on à une perte progressive du lien social entre les générations ? La solidarité "mécanique" entre parents et enfants est-elle en train de s'affaiblir ? La solidarité "organique" offerte par la protection sociale est-elle insuffisante pour combler les manques de la solidarité familiale ? Quelle est la place du processus d'individuation des sociétés et de la crise de l'Etat-Providence dans cet affaiblissement des liens sociaux ? Peut-on parler de générations sacrifiées ?
- ✓ *Annonce du plan* = Après avoir montré que la crise et la montée de l'individualisme peuvent faire croire à une perte des liens intergénérationnels, nous démontrerons que la solidarité entre générations n'est pas remise en cause mais s'organise différemment selon les sociétés.

1 - L'INDIVIDUALISME ET LA CRISE SEMBLENT AFFAIBLIR LES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES

A - LES LIENS FAMILIAUX SEMBLENT REMIS EN CAUSE PAR LA MONTEE DE L'INDIVIDUALISME

Phrase introductive = Une génération au sens étroit comprend toutes les personnes qui sont nées la même année. Au sens large, il s'agit de l'ensemble des personnes ayant vécu la même époque historique. Au sein d'une famille coexistent trois, voire quatre, générations : celle des enfants, celle des parents, celle des grands parents et, parfois, celle des arrière grands parents. Quels sont les éléments qui pourraient faire croire à une perte de solidarité entre ces différentes générations ?

- ✓ *Pour certains sociologues, la famille aurait perdu sa capacité à transmettre des normes, des valeurs, des repères utiles pour vivre en société.* C'est la thèse de Louis Roussel dans la "famille incertaine". Les jeunes générations seraient moins encadrées par leurs parents pour plusieurs raisons :
 - La montée des divorces, le travail des deux conjoints, les rapports plus individualistes au sein de la famille empêcheraient la socialisation de s'accomplir pleinement. L'enfant se construirait davantage avec ses pairs et les médias de masse. D'où le désir des jeunes de quitter au plus vite le domicile familial : 20 ans en moyenne au Danemark ou 21 ans au Royaume-Uni (**Doc 1, 5**).
 - A cela s'ajoute que la génération pivot bénéficiant d'une bonne intégration dans le travail et dans la consommation (propriété de leur logement...) alors que les jeunes connaîtraient le chômage, la précarité, le déclassement social et, pour certains, la pauvreté (Louis Chauvel). 23% des jeunes britanniques, 25% des jeunes italiens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Certains accusent même les générations des années 60 d'avoir su protéger leur situation au détriment des jeunes. (**Doc 1, 3, 5**)
- ✓ *Pour d'autres sociologues, les générations âgées auraient perdu le contact avec leurs enfants et leurs petits enfants.* Plusieurs éléments pourraient le faire penser :
 - Les personnes âgées vivent désormais chez elles, de façon indépendante car elles désirent conserver leur autonomie vis-à-vis de la famille. Les personnes âgées se retrouvent parfois seules (les veuves) et sont éloignées géographiquement de leurs enfants car ils préfèrent le centre ville alors que les enfants se trouvent à la périphérie des villes et, pour des raisons de mobilité professionnelle, dans un autre département (**Doc 3**).
 - De plus, le quatrième âge (au delà de 80 ans) se traduit souvent par des maladies incapacitantes qui pèsent lourdement sur les enfants qui sont tentés de confier leurs vieux parents à des institutions spécialisées. D'où un sentiment d'abandon qu'a mis en lumière l'épisode de la canicule de 2003 (**Doc 3 et 5**).

B - LES SOLIDARITES COLLECTIVES SONT REMISES EN CAUSE PAR LA CRISE DE L'ETAT PROVIDENCE

Phrase introductive = A la solidarité familiale traditionnelle s'est ajoutée, au fil des ans, des solidarités collectives organisées dans le cadre de la protection sociale. Les générations actives cotisant ou payant des impôts pour prendre en charge les personnes faisant face à un certain nombre de risques sociaux : la vieillesse, la pauvreté, le chômage, la maladie. or, la crise semble mettre à mal ce type de solidarité.

- ✓ Pierre Rosanvallon a montré que le ralentissement de la croissance et le vieillissement de la population, à partir des années 1970, s'étaient traduits par l'apparition d'une crise financière pour les caisses de protection sociale.
 - D'une part, le vieillissement de la population par le haut (augmentation de l'espérance de vie et arrivée des classes d'âge pleines du baby boom) et par le bas (moindre fécondité) augmente les dépenses pour les retraites et la maladie. En France, 19% du PIB est consacré aux dépenses sociales pour les plus de 60 ans (**Doc 6**). Dans le même temps, le ralentissement de la croissance et la montée du chômage qui en résulte provoque une hausse des dépenses sociales pour les chômeurs et la pauvreté.
 - D'autre part, le départ progressif à la retraite des générations du baby-boom et la montée du chômage vont priver la protection sociale de recettes. Dans les années 60, il y avait 4 cotisants pour un retraité. Dans les années qui viennent on va avoir 1,3 cotisant pour un retraité ce qui va entraîner une baisse relative des recettes.
 - D'où un déficit de la protection sociale et la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement soit en reculant le départ de la retraite (la génération pivot paye), soit en augmentant les cotisations (les jeunes actifs payent), soit en diminuant le montant des retraites (la génération âgée paye), soit en retenant les trois solutions (**Doc 1, 2, 5**).
- ✓ *Pierre Rosanvallon a aussi mis en avant une crise d'efficacité et une crise de légitimité* : l'Etat providence a éloigné les générations de leurs devoirs familiaux.
 - D'une part, le « filet » de la protection sociale « a des trous », c'est-à-dire qu'une partie de la population ne bénéficie pas du système de protection et reste exposée aux risques sociaux (les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit au RSA en France, par exemple). En conséquence, la protection sociale réduit mal les inégalités et la pauvreté (**Doc 5**).

- D'autre part, L'Etat ayant pris en charge la protection des individus, ceux-ci se sentent plus dégagés des liens et des solidarités traditionnelles - notamment les solidarités familiales et de voisinage. Cela peut expliquer en partie la désaffiliation : ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont plus protégés par le système, ne trouvent plus aucun secours ni dans la société, ni dans la famille, et sont renvoyés à leur responsabilité individuelle sur un mode très culpabilisant (**Doc 3**).

Conclusion partielle = Face aux difficultés de maintenir des solidarités collectives efficaces, les gouvernements peuvent être tentés de demander aux familles de retrouver leur fonction de protection et de solidarité. Mais, peut-on être d'accord avec ce diagnostic de l'affaiblissement du lien social ?

2 - MAIS LA FAMILLE ET LA PROTECTION SOCIALE RESTENT AU COEUR DE LA SOLIDARITE ENTRE GENERATIONS

A - LA FAMILLE JOUE TOUJOURS SON ROLE DE PROTECTION SOCIALE ET AFFECTIVE

Phrase introductive = La famille n'a jamais abandonné son rôle de protection entre les différentes générations qui la composent mais elle ne s'assigne pas les mêmes objectifs du Nord au Sud de l'Europe.

- ✓ *Claudine Attias-Donfut, à travers de nombreuses enquêtes menées en Europe, a montré que les liens familiaux entre les différentes générations restent intenses :*
 - La famille continue à protéger matériellement et affectivement les enfants. En cas de besoins, même si l'on n'entretient pas d'excellentes relations avec sa famille, c'est prioritairement vers elle, et non vers ses amis, que l'on se tourne. Et cela vaut tant pour les aides financières que pour les aides en nature (garde des petits-enfants tout particulièrement). L'obligation d'aimer ses parents ou celle de soigner ses enfants continue de représenter une norme sociale puissante. L'augmentation de la durée des études obligent les générations à cohabiter plus longtemps (un jeune français quitte le domicile familial à 23 ans en moyenne). La famille est une base de repli au moment du divorce ou du chômage et la recherche d'un premier emploi pour les enfants mobilise le capital relationnel des parents (**Doc 1, 5**).
 - On observe des dons d'argent aux jeunes générations, de la part des parents ou des grands parents, au moment de l'installation du ménage et la transmission d'une partie du patrimoine au cours de la vie. Cela représente 10% du PIB en France (**Doc 6**). Cette solidarité intergénérationnelle peut aussi prendre la forme de services domestiques (garde d'enfants, courses, visites...) mais ces aides dépendent des revenus et de la disponibilité de la génération pivot (**Doc 6**).
- ✓ *Cependant, Cecile Van Velde et Serge Paugam ont montré que ces solidarités familiales ne sont pas vécues de la même façon dans les différents pays d'Europe :*
 - Dans le Nord de l'Europe, c'est l'autonomie du jeune qui est recherchée. Dans les pays anglo-saxons, elle est obtenue par une entrée précoce sur le marché du travail avec des emplois précaires (d'où une pauvreté des jeunes plus forte). Dans les pays nordiques, le jeune doit être autonome pour se construire. L'Etat-Providence va lui donner les moyens de vivre sa jeunesse. D'où un départ précoce du foyer familial qui ne signifie pas rupture des liens familiaux (**Doc 4 et 5**).
 - Dans le Sud de l'Europe, la famille prend en charge les jeunes jusqu'à ce qu'il soit en capacité de fonder une famille. Le départ se fait donc beaucoup plus tard et l'autonomie du jeune est bridée (**Doc 4 et 5**). Dans le même esprit, les personnes âgées dépendantes se retrouvent plus souvent prises en charge par la famille : 27% de ces personnes vivent avec leur enfants en Italie contre 2% au Danemark (**Doc 6**).

B - LA PROTECTION SOCIALE S'ADAPTE AUX EVOLUTIONS DE LA SOCIETES

Phrase introductive = La protection sociale s'est adaptée aux évolutions démographiques et sociales de la société mais, là encore, elle ne le fait pas de la même façon dans les différents pays d'Europe.

- ✓ *Les systèmes de protection sociale se sont réformés pour tenir compte des évolutions démographiques et sociétales :*
 - L'Etat a créé de nombreuses prestations sociales qui tiennent compte de la diversité des situations sociales. Allocation pour personne isolée pour tenir compte des besoins des familles monoparentales, allocation pour perte d'autonomie pour les personnes âgées en perte d'indépendance, aides aux familles qui prennent en charge leurs vieux parents, bourses pour les jeunes étudiants... (**Doc 2, 6**). Les solidarités collectives sont toujours présentes.
 - D'autre part, il a réformé dans la plupart des pays le système des prestations maladie et retraite dans le sens d'une plus grande responsabilisation des personnes et d'une plus grande efficacité. Maitrise des dépenses de santé, recul de l'âge de la retraite (65 ans au Danemark ou au Royaume-Uni, 67 ans en Allemagne), appel à l'épargne individuelle... (**Doc 2 et 5**).
- ✓ *Cependant, l'organisation des systèmes de protection sociale n'est pas la même d'un pays à l'autre :*
 - Dans les pays scandinaves, l'Etat offre un haut niveau de protection sociale financé par des prélèvements fiscaux importants dans le but de favoriser l'autonomie des générations jeunes et âgées (**Doc 4 et 5**).
 - Dans les pays de tradition corporatiste, l'Etat protège convenablement les générations âgées (recul de la pauvreté dans ces catégories) mais néglige les jeunes générations qui dépendent souvent de la famille (les jeunes n'ont pas le droit de toucher un RSA en France, par exemple).
 - Dans les pays libéraux, la protection sociale est minimale. Le marché et les associations caritatives doivent davantage prendre en charge les générations dans le besoin (**Doc 4 et 5**).

Conclusion :

- ✓ *Rappel de la démonstration* = Un certain nombre de faits sociaux pourraient faire croire à une perte du sens de la solidarité au sein de la famille et de la société. Mais, les institutions chargées de préserver les liens intergénérationnels n'ont pas, en réalité, abandonné leur objectif de cohésion sociale.
- ✓ *Ouverture* = A l'heure de la mondialisation, d'autres solidarités intergénérationnelles semblent nécessaires avec les autres peuples de la planète. Elles impliquent la réalisation d'un développement durable

